





ON EST LÀ POUR VOUS !

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024



Mesdames, Messieurs

L'année 2024, marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques, fut encore une année pleine de projets pour l'URPS Kiné IDF. Dans la continuité des sollicitations de l'ARS en 2023 pour la préparation des JOP 2024, l'URPS Kiné IDF a continué à participer à toutes les réunions visant à l'organisation territoriale des jeux ainsi qu'à l'accompagnement des kinésithérapeutes dans leur exercice durant cette période.

L'URPS Kiné IDF s'est également fait le relais des demandes des préfectures dans la proposition de soins pour les forces de l'ordre durant l'encadrement du parcours de la flamme olympique en Île-de-France.

Profitant de ce grand rendez-vous sportif, l'URPS a intensifié ses actions de promotion de l'activité physique afin de rappeler le rôle clé des masseurs-kinésithérapeutes dans les dispositifs de Sport Santé, ainsi que des formations pour la promotion du sport en milieu scolaire.

À la suite de la loi Valletoux, l'URPS Kiné IDF a participé à l'élaboration du nouveau zonage. Pour cela, nous avons lancé une nouvelle étude effectuée par Joy Raynaud, géographe en santé, afin d'étayer le positionnement de l'URPS Kiné IDF dans la détermination des nouvelles zones, notamment pour le territoire parisien qui a vu trois arrondissements passer en non-prioritaire, avec les limitations d'installations que cela implique.

Ce travail s'est conclu par le colloque de présentation du zonage du 6 novembre 2024, date de mise en place du zonage, en présence des institutionnels, représentants de la profession et des associations de patients.

L'accent a été mis sur les réunions inter-URPS kiné cette année avec l'organisation de deux séminaires. Ces réunions ont permis de mettre en avant les projets mis en place par les différentes URPS dans toutes les régions. Une mutualisation et un travail commun pour certains projets vont permettre d'étendre les actions de nos URPS. Ces séminaires biannuels vont s'organiser tous les ans dans les différentes URPS.

Dans l'accompagnement à la mise en place des mesures prévues dans l'Avenant 7, l'URPS Kiné IDF a continué son travail dans les protocoles de coopération ainsi que l'aide à l'accès direct pour les confrères travaillant dans les structures le permettant.

Dans le développement de cet accompagnement, l'URPS Kiné IDF a signé une convention avec l'ARS IDF afin de permettre une plus grande mobilisation des kinésithérapeutes libéraux à intégrer et participer aux CPTS de leurs territoires. L'une des priorités du PRS3 était la santé mentale.

Là encore, l'URPS Kiné IDF s'est impliquée directement afin d'appuyer le rôle crucial des kinésithérapeutes dans la prise en charge globale des patients en santé mentale, avec l'organisation de formations, ainsi que des communications ciblées pour sensibiliser les confrères libéraux dans leur rôle de prévention et de prise en charge spécifique.

Via l'AIUF, l'URPS s'est également engagée pour la prévention de la santé mentale des praticiens avec les actions menées par l'association SPS.

Concernant le projet d'accompagnement des maîtres de stage, les sommes votées en AG ont été allouées à la mise à niveau de l'outil KINEGO et au projet d'accompagnement que nous avons baptisé Studiclini'K. Celui-ci définit comment vont être alloués les 900 € par maître de stage. Le partenariat avec les trois IFMK pour ce projet est un succès, puisque ce sont les IFMK qui ont recruté les maîtres de stage. Nous le poursuivrons en 2025, en regrettant l'absence de participation de l'ARS IDF.

Vous retrouverez, comme chaque année, le détail de toutes nos actions dans le rapport d'activité 2024, et nous vous en souhaitons bonne lecture.

Je veux remercier tous les membres qui se sont impliqués dans ces projets, ainsi que le bureau et nos collaboratrices, Myriam, Flore, Daisy, Mathilde et Sandy, pour la mise en œuvre du programme de travail 2024 et sa réalisation.

Yvan Tourjansky et Marie-Aude Schmückel.

L'URPS KINÉ IDF

L'équipe | [p.4](#)
Commission de Contrôle | [p.5](#)
2024 en chiffres | [p.6](#)

COOPÉRATION ET PROJETS RÉGIONAUX

REPRÉSENTER

Nos actions en lien avec l'ARS IDF | [p.9](#)
Nos actions de demandes de relais d'information | [p.12](#)
Nos actions auprès des organisations professionnelles | [p.13](#)
Nos actions auprès des organisations professionnelles et étudiantes | [p.19](#)

ACCOMPAGNER

Informer et soutenir au quotidien | [p.23](#)
Permanences Locales d'Aide à l'Installation (PLAI) | [p.25](#)
SPS / Santé Mentale | [p.26](#)
Le sport santé | [p.27](#)
Octobre Rose | [p.29](#)
Inzee.Care & SESAN | [p.30](#)
CPTS | [p.31](#)
Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière | [p.31](#)

VALORISER

Accès direct | [p.36](#)
Protocoles locaux de coopération | [p.37](#)
Prix Irénée 2024 | [p.39](#)

AMÉLIORER

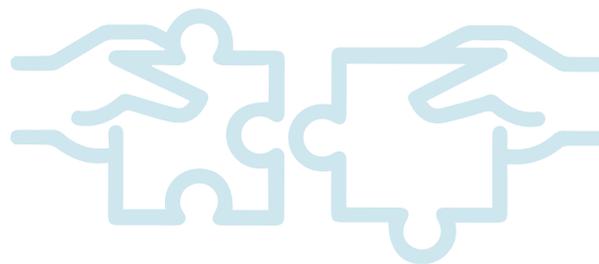
Site Web | [p.43](#)
Kinégo & StudiClini-K | [p.44](#)

LEXIQUE | [p.46](#)

2024 EN IMAGES | [p.48](#)

VOS LIENS UTILES | [p.52](#)

L'URPS KINÉ IDF



L'équipe

LES ÉLU(E)S DE L'URPS KINÉ IDF AU 31/12/2024

Bureau

Les 24 élus de l'URPS Kiné IDF ont procédé à l'élection du bureau lors de l'Assemblée Générale du 3 juin 2021.



Yvan TOURJANSKY
(SNMKR)
Président



Olivier DAUTIGNY
(SNMKR)
Secrétaire général



Lætitia ROLLERI
(ALIZÉ)
Trésorière



Marie-Aude SCHMÜCKEL
(ALIZÉ)
Vice-présidente



Xavier GROS
(ALIZÉ)
Secrétaire général
adjoint
depuis le 28/03/2024

Autres élu(e)s

Cécile AUBRY (SNMKR)
Laurent BENACERRAF (FFMKR)
Pierre BLANCO (FFMKR)
Eric CHARUEL (FFMKR)
Bruno COHEN (ALIZÉ)
Jonathan CHAMPONNOIS (ALIZÉ)
Lionel CORVISY (FFMKR)
Jérôme CRESSIOT (FFMKR)
Isabelle DI CIOCCIO (ALIZÉ) 🔍
Xavier DUFOUR (SNMKR) 🔍
Stéphane FLORI (FFMKR)
Marine BERCY (SNMKR)
Adrien HARLÉ (FFMKR) 🔍
Philippe LEVANNIER (FFMKR)
Sébastien MARTIN (SNMKR)
Théo LABAT (SNMKR)
Sophie SCHRECK (FFMKR)
Carole MARCHAND (ALIZE)

Nathalie WOLFF (ALIZÉ)

🔍 Commission de contrôle, élue lors de l'Assemblée Générale du 14/12/2023. DUFOUR (Président de la commission de contrôle) - CHAMPONNOIS - HA RLE

COLLABORATRICES



Flore DUPOUX
Chargée de mission en santé publique



Myriam BENCHRIF
Chargée de communication et de la stratégie digitale
jusqu'au 15/11/2024



Mathilde DUPOUX
Chargée de mission mobilisation territoriale CPTS
depuis le 10/07/2024



Daisy KIYINDOU
Chargée de communication et de la stratégie digitale
depuis le 10/06/2024

KINÉSITHÉRAPEUTES PARTENAIRES

Anthony DEMONT : Responsable de projet «Accès Direct et Protocoles de coopération».



NOS PARTENAIRES

CMPS : Crédit Mutuel des Professionnels de Santé

PRESTATAIRES

Commissaire aux comptes : Pierre COCONNIER.

Expert-comptable : Philippe BONTEMPS (cabinet BEC).

Gestionnaire du site internet : Transacts, représentée par Charles TARDIF.

Société de maintenance de notre système informatique : IT Bubbly, représentée par Léonard CHABREDIER.

Actions et compte-rendu de la Commission de contrôle



Pour rappel, la commission de contrôle a pour rôle :

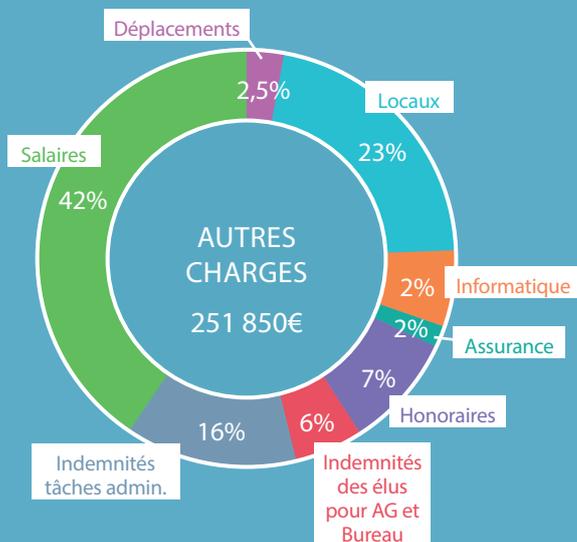
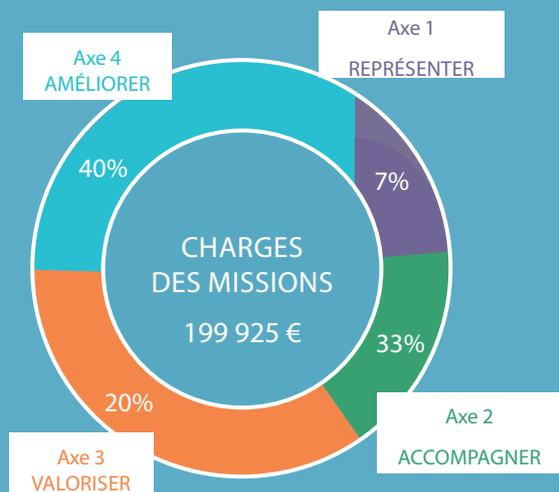
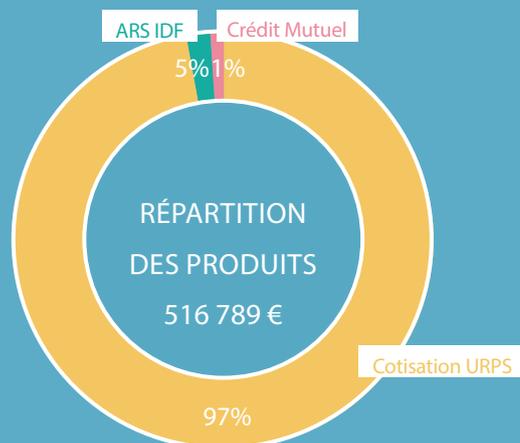
- de rendre son rapport devant l'Assemblée Générale avant l'approbation des comptes.
- de vérifier la concordance des comptes de l'URPS Kiné IDF ;
- de surveiller que les subventions soient utilisées à bon escient ;
- de vérifier la bonne réalisation des dépenses engagées et de faire des propositions en cas de nécessité pour améliorer le bon fonctionnement de l'URPS Kiné IDF.

Le contrôle pour l'année 2025 a été réalisé les 26 février 2025 et le 5 mars 2025 en présence de Xavier DUFOUR. La commission de contrôle a recommandé l'acceptation des comptes 2025.

2024 en chiffres

L'URPS Kiné IDF est principalement financée par la contribution URPS, prélevée par l'URSSAF aux kinésithérapeutes libéraux conventionnés, à hauteur de 0,1 % des revenus d'activités non-salariés.

RÉSERVES FIN 2023	
559 951.13 €	
PRODUITS	516 789 €
CHARGES	451 776 €
BILAN	50 216 €
RÉSERVES FIN 2024	
540 366 €	



Données validées par l'expert-comptable et approuvées par l'Assemblée Générale du 26 mars 2025 après lecture des rapports de la commission de contrôle des comptes et du commissaire aux comptes. Des indemnités des élus sont également dans les missions.



5.00%

0.00%

0.00%

2015

3/2/2015

5/2/2015

7/2/2015

9/2/2015

GROSS PROFIT

OPEX

Sales

Marketing

General & Admin

Other In

Other Exp

1,351,503 \$

289,859 \$

1,067,698 \$

893,076 \$

448,901 \$

225,931 \$

240,000 \$

18,000 \$

18,004 \$

OPEX

GROSS PROFIT

COOPÉRATION ET PROJETS RÉGIONAUX

REPRÉSENTER

En 2024, l'équipe de l'URPS a participé à plus de **100** réunions et évènements !

- Des réunions avec des acteurs institutionnels en santé (ARS et CPAM)
- Des échanges avec des insituts de formation, associations, réseaux, entreprises...
- La participation à des évènements sur des thématiques concernant les kinésithérapeutes libéraux



■ Dossier Zonage avec l'ARS IDF

L'ARS détermine les zones de mise en œuvre des mesures destinées à favoriser une meilleure répartition géographique des professionnels de santé libéraux. Chaque zonage fait l'objet d'une concertation pendant une période de deux mois auprès des acteurs concernés.

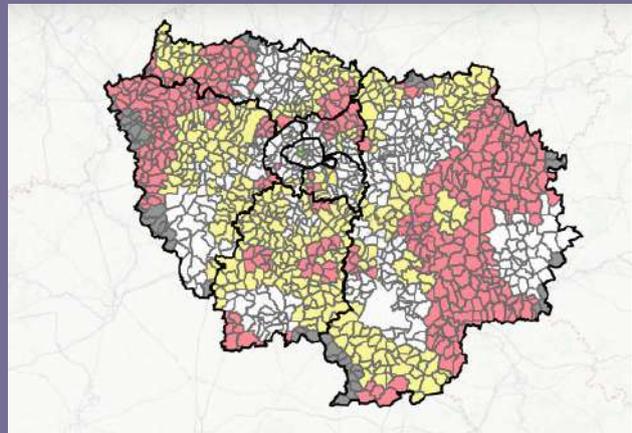
Dans les zones en difficultés d'accès aux soins, les professionnels de santé peuvent bénéficier d'aides à l'installation et au maintien de la part de l'État, de l'assurance maladie ou encore des collectivités territoriales au titre des articles L 1511-8 et R 1511-44 et suivants du CGCT.

Ce sont les Agences régionales de santé (ARS) qui déterminent ces zones à partir d'une méthodologie nationale et de seuils prédéfinis.

Pour prendre l'arrêté de zonage, l'ARS doit effectuer une concertation obligatoire avec l'URPS, les CTS, la CPR et le CRSA.

Lors de la concertation, du fait d'un constat de non-adaptation des indicateurs APL au territoire francilien, l'URPS kiné IDF a fait valoir que des modifications étaient souhaitables sur le territoire parisien pour le classement en zone non-prioritaire de certains arrondissements.

L'avis de l'URPS n'a pas été retenu pour le département 75, et les autres instances ont validé le projet de l'ARS.



L'arrêté du zonage pour l'IDF a été signé le 5 novembre 2024 pour une application dès le 6 novembre 2024, jour du colloque de présentation du zonage par l'URPS kiné IDF.

■ Colloque de présentation du zonage par l'URPS Kiné IDF.

Le mercredi 6 novembre, l'URPS Kiné IDF a réuni les acteurs clés du secteur de la santé en IDF pour échanger et débattre des enjeux du zonage et de l'accès aux soins de kinésithérapie en Île-de-France. Alors que la publication du nouveau zonage vient de paraître, ce colloque a permis de mettre en lumière ses limites, les pistes d'amélioration, ainsi que les leviers complémentaires à renforcer pour mieux répondre aux besoins de santé dans notre région.

En présence de Agence Régionale de Santé (ARS) Île-de-France, Assurance Maladie, de l'Ordre, des syndicats, directeurs d'IFMK, ainsi que des représentants d'associations d'usagers et étudiants, nous avons exploré ensemble les défis et les possibilités d'un zonage plus efficace.



Consultez la vidéo de la restitution de l'enquête par Joy Raynaud



<https://lc.cx/v10Gee>

La restitution de notre enquête régionale menée par Joy Raynaud a stimulé des échanges passionnants, en particulier sur les alternatives pour garantir un accès équitable aux soins. Un grand merci à nos intervenants Nicolas PINSAULT (CNOMK), Gwénaëlle LEBRETON (ARS IDF), Renaud COUPRY (CRSA), Louise LENGLIN (FNEK), Isabelle ABOUSTAIT (ENKRE), Françoise ALLIOT-LAUNOIS (AFLAR), Albert LAUTMAN (Assurance Maladie) Ludwig SERRE (CROMK), Karine Langlois (EFOM), Sidi Mohammed GHADI (France Asso Santé) pour leurs interventions éclairantes et leur engagement.

En présence des syndicats nationaux représentés par François RANDAZZO président du syndicat Alizé, Guillaume Rall Président du SNMKR et Jérôme Cressiot représentant Sébastien Guérard président de la FFMKR. Ensemble, nous travaillons à rendre l'accès aux soins plus équitable et efficient dans notre région.

Première table ronde : «Comment améliorer le zonage pour qu'il reflète la réalité des territoires ?» avec l'ARS, l'Assurance Maladie et les représentants des Usagers



Deuxième table ronde : «Quelles sont les autres actions essentielles pour optimiser l'accès aux soins ?» avec l'ARS, l'Assurance Maladie, les acteurs de la profession, l'Ordre.



A noter la présence dans le public de Joël BETTON de l'UNAKAM, Eric Clapier Directeur Régional Adjoint de la FHF, ainsi que de nombreux kinésithérapeutes libéraux.

1. Demande de relais d'informations

■ Demandes de l'AIUF

Campagne de peuplement du ROR auprès des Masseurs-Kinésithérapeutes et Sages-Femmes du 78 Nord.

Ce projet vise à améliorer la coordination des soins en permettant aux professionnels de santé de partager des informations sur leurs activités et de mieux orienter les patients dans les territoires des CPTS Yvelines Nord.

Nous avons transmis la plaquette d'information ainsi que le guide de prise en main à l'ensemble des Masseurs-Kinésithérapeutes identifiés pour favoriser leur participation à cette démarche.



Voir le guide de prise en main : <http://bit.ly/40EgkLo>

Lancement du numéro d'info agressions

L'URPS Kine IDF a participé aux trois comités de pilotage du projet sur les violences envers les professionnels de santé, aux côtés des autres URPS de l'AIUF et de l'URPS médecin. Nous avons relayé l'enquête et la communication de l'AIUF auprès des kinés d'Île-de-France et suivi une formation pour mieux gérer ces situations en cabinet.

Le projet reposait sur quatre axes :

- Faire reconnaître les URPS comme acteurs d'accompagnement des libéraux.
- Mettre en place un numéro unique d'appel en Île-de-France.
- Former les professionnels à la gestion des violences.
- Informer sur les dispositifs et aides existants.

L'ARS IDF a financé l'expérimentation à hauteur de 100 000 €, mais la réglementation n'a pas évolué, la mission étant confiée aux ordres. Le numéro unique a eu peu d'impact, peut-être par manque de besoin ou d'identification des URPS. L'expérimentation a cependant permis d'améliorer le cahier des charges des formations et d'élargir les dispositifs de sécurité grâce au soutien du Conseil régional. Nous ignorons encore quel format sera retenu pour continuer ce projet mais nous savons la volonté des 10 URPS de poursuivre ce projet en lien avec les autres acteurs.

■ Demandes d'étudiants



Comme tous les ans, des dizaines d'étudiants ont fait appel à l'URPS Kiné IDF afin que leurs questionnaires de mémoire soient relayés. Devant la forte sollicitation dont l'URPS fait l'objet, le choix a été de prioriser les étudiants franciliens.

C'est ainsi tout le champ de compétences de la kinésithérapie qui a été représenté. L'objectif de l'URPS est d'inciter les kinésithérapeutes à y répondre pour aider les étudiants, comme pour donner la meilleure représentativité de l'exercice actuel de la kinésithérapie à travers ces enquêtes.

Les questionnaires : bit.ly/3TtBpWq



2. Nos actions auprès des organisations professionnelles

a) Organisations intra-professionnelles

Dans le cadre de la présentation aux autres URPS du projet kinésithérapie en pratique avancée le 10 janvier 2024. Nous avons rencontré le président Julien Autheman et le secrétaire général, Francois Randazzo de l'URPS Provence-Alpes, Côte d'Azur.



■ La réunion inter-URPS MK

La mise en place bi-annuelle de réunions réunissant les URPS MK de France nous a conduit à ne plus participer au salon REEDUCA.

Ces rencontres sont l'occasion d'échanger autour des différentes actions menées par les URPS kiné de toute la France dans l'idée de mutualiser les idées de projets, les retours d'expérience réussie ou non. Les thèmes sont nombreux :

Bilan carbone des cabinets de kinésithérapie, ROR, Accès direct, Prévention, Protocoles de coopération

Zonage et bien d'autres..

Congrès inter-URPS d'Arras du 21 au 23 mars 2024



Congrès inter-URPS d'Arras du 21 au 23 mars 2024



Congrès inter-URPS de Montpellier du 22 au 23 novembre 2024



L'URPS soutient les démarches interprofessionnelles et mène un travail de valorisation du rôle des kinésithérapeutes auprès des autres professionnels, à l'échelle régionale d'une part, mais également à des échelles davantage locales.

Organisations interprofessionnelles à l'échelle régionale

Avec la Métropole du Grand Paris :

L'URPS a participé avec la Préfecture de Police de Paris, l'ARS ainsi que les différentes CPAM d'Ile-de-France aux réunions d'organisation des Jeux Olympiques 2024. L'URPS kiné IDF a relayé l'organisation de la circulation, le fonctionnement des QRcodes et des dérogations de stationnement avec un enjeu de délai de traitement par la préfecture, à tous les kinésithérapeutes libéraux afin de garantir la continuité d'exercice et d'accessibilité des cabinets pendant cette période.



Avec des établissements de santé et des CPTS :

Dans le cadre spécifique des "Protocoles de coopération", l'URPS a également travaillé avec de nombreuses organisations locales :

- o CPTS de Nanterre (92), CPTS Axe Majeur (95), CPTS de Montreuil (93)
- o Des établissements du 75, 77, 91, 93 et 95.



Lire la section dédiée à ce projet : <https://bit.ly/urps-cpts>

3. Les commissions Paritaires Régionales des CPTS (CPR CPTS)

Dans le cadre de l'AIUF, Yvan TOURJANSKY est présent aux Commissions Paritaires Régionales des CPTS organisées par l'Assurance Maladie afin de suivre l'Accord Cadre Interprofessionnel des CPTS. Il en est de même au sein du comité régional de suivi des CPTS organisé par l'ARS IDF.

Au sein des deux instances il a demandé le suivi du nombre de professionnels de santé engagés au sein des CPTS et les projets qu'ils ont déposés dans les projets de santé.

Ces informations permettent de voir l'engagement notamment des kinésithérapeutes et des projets portés pour suivre la mobilisation de tous les libéraux (hors médecins) et de suivre aussi la richesse et la diversité des projets de prévention qui sont menés. Le but étant de pouvoir accompagner au mieux les kinésithérapeutes au sein des CPTS.



Accéder aux comptes-rendus : <http://bit.ly/40NXqml>

■ Invitation à la Journée de la Fédération Hospitalière Privée

L'URPS Kiné Île-de-France a participé à la Journée de la Fédération Hospitalière Privée d'Île-de-France, aux côtés des autres acteurs du secteur sanitaire et médico-social.

La présence d'Amélie Verdier, directrice générale de l'ARS, aux côtés des présidents national et régional de la FHP, a permis d'aborder les grands enjeux d'actualité, notamment la situation financière préoccupante des établissements hospitaliers, SMR et Ehpad.



■ Premier comité de pilotage sur les violences faites aux professionnels de santé

Dans le cadre de l'AIUF, l'URPS Kiné Île-de-France a participé au premier comité de pilotage consacré aux violences faites aux professionnels de santé. La réunion s'est tenue en présence de la présidente de l'AIUF, Fatima Said Dauvergne, du vice-président de l'URPS Médecins, Mardoché Sebbag, ainsi que de la directrice générale de l'ARS, Amélie Verdier, témoignant de son engagement sur cette problématique.

Face à l'augmentation des violences à l'encontre des professionnels de santé libéraux, l'AIUF, en partenariat avec l'URPS Médecins Île-de-France, a lancé en 2023 un plan d'action régional visant à renforcer la sécurité des soignants. Ce projet repose sur quatre axes principaux :

1. Sécuriser l'exercice professionnel
2. Former les soignants
3. Communiquer et sensibiliser
4. Faire évoluer la législation



<https://lc.cx/zEtZxz>

Un comité de pilotage composé d'acteurs institutionnels et associatifs (ARS, Région IDF, Ordres et URPS) a été instauré pour piloter le projet et identifier des solutions concrètes face aux agressions subies par les soignants.

Les salariés de l'AIUF, Charlene Tonnelier et Dave Maboungou, ont présenté le déroulement du projet devant les autres URPS, les ordres professionnels, le Conseil régional d'Île-de-France et les représentants des salariés

■ Le 2 février présentation du projet KPA devant le CA du SNMKR

L'URPS kiné IDF, à présenter l'état d'avancement du projet Kine en pratique avancé au conseil d'administration du SNMKR le 2 février. En effet, nous avons proposé à l'ensemble des représentants nationaux de les informer, afin qu'ils puissent en prendre connaissance et ensuite s'ils le souhaitent pouvoir évoquer le sujet au plan national avec le ministère ou les autres organisations professionnels.



■ Copil HAD

L'URPS Kiné IDF siège au comité de pilotage de l'hospitalisation à domicile (HAD) de l'ARS IDF. Cette année, l'accord national signé entre la FNEHAD et les syndicats a été abordé. Peu adopté en Île-de-France, il reste plus avantageux que les dispositifs conventionnels existants. L'URPS encourage les kinésithérapeutes à le promouvoir auprès des établissements HAD.

■ Copil SMR

Présente au copil SMR de l'ARS IDF, l'URPS Kiné IDF a mis en avant l'évolution des financements et de l'offre vers plus d'expertises et d'hospitalisations de jour. L'annuaire ROR recense les ressources disponibles, facilitant l'orientation des patients entre libéraux et établissements SMR, notamment pour des soins spécialisés comme la balnéothérapie.

■ Commission Prévention

La commission prévention de la CRSA IDF ne s'est réunie qu'une fois cette année. Yvan Tourjansky (URPS Kiné IDF) y a été élu vice-président. Les actions de prévention financées par l'ARS ciblent surtout les publics précaires, avec peu de marge régionale. L'URPS a proposé pour 2025 un colloque réunissant tous les acteurs et financeurs de la prévention pour clarifier les actions et financements disponibles.

Convention cadre avec les kinés : <https://urls.fr/oEie1u>

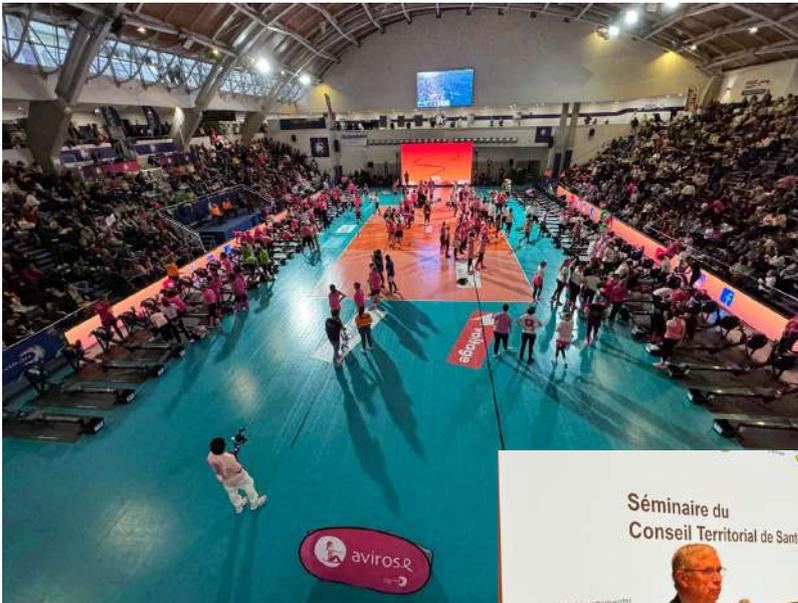


Mohamed Ghadi , représentant des Usagers à la CRSA lors de la présentation du KPA le 2 février avec Yvan Tourjansky, Président de l'URPS

■ Avirose 2024

Jocelyne Rolland, kinésithérapeute pleinement engagée dans la lutte contre le cancer du sein, organise le Challenge Avirose depuis plusieurs années.

Cette année, l'initiative prend de l'ampleur avec près d'une centaine d'équipes mobilisées : des quators composés de femmes ayant affronté cette maladie et de femmes qui les soutiennent et qui affrontent les kilomètres sur ergocycles-rameurs. Un beau symbole d'énergie et d'espoir !



■ Séminaire du 8 février du CTS 92

L'Urps Kine IDF siège au conseil territorial de santé des Hauts-de-Seine, où Yvan Tourjansky représente les libéraux. Il a contribué à l'élaboration de ce séminaire avec le bureau, son président Francis Brunelle et le directeur départemental de l'ARS, Renaud Pelle. Il souligne l'importance du lien entre les libéraux et la population, renforcé par la crise sanitaire. **«Leur engagement dans les CPTS est essentiel et doit être mieux reconnu.»**

Lors de ce séminaire, Xavier Gros a pris la parole pour souligner l'importance de prendre en compte la santé mentale des patients dans nos prises en charge.

En effet, un patient sur deux présentant un AVC est également considéré comme souffrant de troubles de santé mentale. Il a rappelé que se concentrer uniquement sur les aspects musculo-squelettiques ou neuro-moteurs n'est pas suffisant.

Yvan Tourjansky et Jonathan Bami, Président de la CPTS de Boulogne-Billancourt



Nos actions auprès des organisations professionnelles et étudiantes

■ FNEK

L'URPS est intervenue lors d'une plénière de la JREP (Journée de Rencontre et d'Échange autour de la Profession) en présence d'étudiants, des 3 syndicats et de l'Ordre. La JREP est organisée chaque année par la FNEK et destinée à tou-te-s les étudiant-e-s en masso-kinésithérapie et jeunes diplômé-e-s. Cette année, les étudiants et jeunes professionnels ont été particulièrement intéressés par la thématique des protocoles de coopération.

L'URPS Kiné IDF était également présente lors de la manifestation de la FNEK le 20 décembre 2024 à Paris, devant le ministère de la Santé pour soutenir les étudiants pour une équité d'accès aux études de kinésithérapie.



■ Interventions en IFMK

Présentation du système de santé et de l'URPS

Faisant partie des Unités d'Évaluation de la scolarité, le président, la vice-présidente et le secrétaire général adjoint de l'URPS Kiné IDF ont pu présenter le système de santé français. Décrivant ainsi son organisation tout comme la place des URPS Kiné et de la kinésithérapie en général au sein de ce système.

Une occasion de mieux faire connaître les missions de l'URPS et de valoriser la place du kinésithérapeute comme acteur de santé publique.

Yvan Tourjansky était présent à l'EFOM et à l'ADERF pour répondre aux nombreuses questions des étudiants.



Présence à la remise des diplômes

Comme tous les ans, l'URPS Kiné IDF s'est mobilisée pour participer aux remises des diplômes. Ainsi, Yvan TOURJANSKY a été invité aux remises de diplôme de l'EFOM, afin d'accueillir dans la profession les nouveaux diplômés, leur lire le serment d'Hippocrate et leur distribuer des ordonnanciers. Des envois et dépôts d'ordonnanciers ont aussi eu lieu dans d'autres IFMK franciliens.



Ce diplôme valide les compétences attendues mais donne aussi les responsabilités allant avec. Ainsi, le serment d'Hippocrate dans une version modernisée rappelle nos devoirs déontologiques et éthiques. L'ordonnancier quant à lui représente également la responsabilité qui est la nôtre et renforce notre rôle de prescripteur.



« Bienvenue dans ce monde de la kinésithérapie. Vous avez choisi une profession de santé pour aider les autres à retrouver ou maintenir leurs capacités fonctionnelles. Mais vous avez surtout choisi un métier de relation humaine de soignant à soigner. Et ce statut de « kiné » vous oblige, comme le veut le code de la santé publique, à avoir une éthique dans le soin mais aussi dans la vie.

Vous allez être le kiné aussi bien en soirée, à la plage, dans des dîners entre amis, dans le métro et bien sûr dans tous les lieux de soins. Vous serez questionnés sur toutes les maladies, toutes les douleurs, tous les syndromes que vous les connaissiez ou non, on attendra votre réponse ou votre prescription. Oui votre prescription, qu'elle soit sous forme de conseil ou d'ordonnance, vous serez le sachant. »



Serment d'Hippocrate

Au moment d'être admis(e) à exercer la Médecine, en tant que masseur kinésithérapeute, je promets et je jure d'être fidèle aux lois de l'Honneur et de la Probité.

Mon premier souci sera de rétablir, de préserver ou de promouvoir la santé dans tous ses éléments, physiques et mentaux, individuels et sociaux.

Je respecterai toutes les personnes, leur autonomie et leur volonté, sans aucune discrimination selon leur état ou leurs convictions.

J'interviendrai pour les protéger si elles sont affaiblies, vulnérables ou menacées dans leur intégrité ou leur dignité.

Même sous la contrainte, je ne ferai pas usage de mes connaissances contre les lois de l'Humanité.

J'informerai les patients des décisions envisagées, de leurs raisons et de leurs conséquences.

Je ne tromperai jamais leur confiance et n'exploiterai pas le pouvoir hérité des circonstances pour forcer les consciences.

Je donnerai mes soins à l'indigent et à quiconque me les demandera.

Je ne me laisserai pas influencer par la soif du gain ou la recherche de la gloire.

Admis(e) dans l'intimité des personnes, je tairai les secrets qui me seront confiés.

Reçu(e) à l'intérieur des maisons, je respecterai les secrets des foyers et ma conduite ne servira pas à corrompre les mœurs.

Je ferai tout pour soulager les souffrances. Je préserverai l'indépendance nécessaire à l'accomplissement de ma mission. Je n'entreprendrai rien qui dépasse mes compétences.

Je les entretiendrai et les perfectionnerai pour assurer au mieux les services qui me sont demandés.

J'apporterai mon aide à mes confrères ainsi qu'à leurs familles dans l'adversité.

Que les Hommes et mes confrères m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses ; que je sois déshonoré(e) et méprisé(e) si j'y manque."

Article R. 4321-58 du CSP

En tant que masseur-kinésithérapeute je dois écouter, examiner, conseiller, soigner avec la même conscience toutes les personnes quels que soient leur origine, leurs mœurs et leur situation de famille, leur appartenance ou leur non-appartenance, réelle ou supposée, à une ethnie, une nation ou une religion déterminée, leur handicap ou leur état de santé, leur couverture sociale, leur réputation ou les sentiments qu'il peut éprouver à leur égard. Je ne dois jamais me départir d'une attitude correcte et attentive envers la personne soignée.



B. ACCOMPAGNER



Informer et soutenir au quotidien



■ Boîte contact

En cette année 2024, dans les questions les plus posées, on retrouve :

- Les problématiques du zonage
- Les aides à l'installation
- Les demandes des étudiants afin de partager leurs questionnaires pour leurs mémoires de fin d'études
- Des demandes de relais d'information



■ Newsletters et réseaux sociaux

"Informer et soutenir au quotidien", c'est également l'envoi de newsletters pour informer les professionnels en temps réel. En 2024, 67 flashes mail ont ainsi été envoyés aux 10 500 kinésithérapeutes d'Île-de-France.

Nos informations sont aussi relayées sur les réseaux sociaux.



3251
abonnés



1,04k
abonnés



784
abonnés



234
abonnés

Nos publications ayant reçu les meilleures audiences :



10 réactions
565 couvertures
8 clics sur le lien
4 partages



5 731 impressions
80 likes
84 interactions



2 333 impressions
475 engagement
382 clics
60 réactions



300 vues
+6 abonnés
3,1k impressions

■ Nos dépliants, brochures, outils...

Tous nos documents sont disponibles sur notre site (Enquêtes, Dossiers, Guides Pratiques, Rapports d'Activités, Ressources vidéos). Ils sont régulièrement actualisés tout au long de l'année.

Consultez toute notre documentation

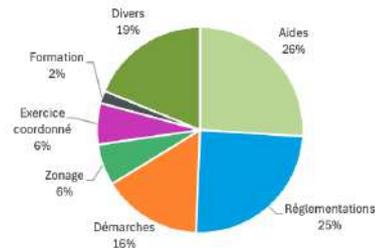


<https://lc.cx/jK6djH>

Permanences Locales d'Aide à l'Installation (PLAI)

■ Thèmes des questions les plus fréquemment posées en PLAИ par les kinés reçus en 2024.

- 1 Les aides (26%)
- 2 Les réglementations (25%)
- 3 Les sujets divers (19%)
- 4 Les démarches (16%)
- 5 Le zonage (6%)
- 6 L'exercice coordonné (6%)
- 7 La formation (2%)



Département	Nb de kinés reçus
Paris	2
Seine-et-Marne	7
Yvelines	6
Essonne	2
Hauts-de-Seine	5
Seine-Saint-Denis	5
Val-de-Marne	4
Val d'Oise	4

PERMANENCES LOCALES D'AIDE À L'INSTALLATION EN ÎLE-DE-FRANCE

Vous êtes professionnel de santé

Chirurgien-dentiste, infirmier, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste, orthopédiste, pédicure-podologue, pharmacien ou sage-femme

et vous projetez d'exercer en libéral en Île-de-France ?

Quelles démarches accomplir ?
Où exercer ? S'installer seul ou en groupe ?

Pour répondre à vos questions et vous aider à concrétiser votre projet, l'Association Inter-URPS francilienne organise chaque mois, dans chaque département, des permanences locales d'aide à l'installation, en collaboration avec les délégations départementales de l'ARS, les CPAM franciliennes, les Oufes et les URPS des professions concernées.

Pour vous inscrire gratuitement à une permanence : www.aiuf.fr

Logos : ars, AIUF, Assurance Maladie

S'inscrire à une PLAИ : WWW.AIUF.FR

Bronchiolite

- Comme tous les ans, l'augmentation saisonnière du nombre de cas de bronchiolites nous conduit à rappeler les rôles importants du kinésithérapeute dans cette affection saisonnière.
- L'URPS Kiné IDF, détient une page sur son site internet.
- La vaccination semble commencer à porter ses fruits, comme en témoigne l'absence d'engorgement des urgences observée cette année, contrairement à l'an passé. En plus de leur rôle curatif dans le désencombrement bronchique, les kinésithérapeutes jouent également un rôle clé en matière de conseil, d'éducation en santé, de prévention, de surveillance et de suivi

Consultez la brochure Bronchiolite



<https://bit.ly/3DOunq4>

SPS / Santé mentale

Depuis quatre ans, l'URPS kiné d'Île-de-France s'est engagée à replacer la kinésithérapie au cœur de la prise en charge des patients en santé mentale. Cet investissement constant a été la prémisse d'une reconnaissance plus large du rôle essentiel de notre profession dans ce domaine, confirmée par la priorité accordée à la santé mentale dans le cadre du PRS 3.

■ Contexte et Objectifs

La santé mentale est un enjeu majeur de santé publique, et la kinésithérapie joue un rôle crucial dans la prise en charge globale des patients. En 2024, nous avons poursuivi nos efforts pour intégrer davantage la kinésithérapie dans les parcours de soins des patients souffrant de troubles mentaux.

- 1. **Sensibiliser les professionnels de santé** à l'importance de la kinésithérapie dans la prise en charge de la santé mentale.
- 2. **Développer des partenariats** avec les établissements de santé mentale et les associations de patients.
- 3. **Former les kinésithérapeutes** aux spécificités de la prise en charge des patients en santé mentale.
- 4. **Promouvoir la recherche et l'innovation** dans ce domaine.

Actions réalisées en 2024

Formation Premier Secours en Santé Mentale :

Nous avons mis en avant l'importance pour les kinésithérapeutes de se former, notamment à travers la formation «Premier Secours en Santé Mentale».

Cette initiative vise à équiper les professionnels des compétences nécessaires pour intervenir efficacement auprès des patients en détresse psychologique.

Communications Vrai/Faux :

Nous avons lancé une série de communications «Vrai/Faux» sur la santé mentale pour démystifier les idées reçues et améliorer la compréhension des troubles de santé mentale par les kinésithérapeutes. Ces communications ont permis de clarifier les concepts et de promouvoir une meilleure appréhension de la santé mentale.



Présentation de Maladies en Santé Mentale :

Via une campagne de communication sur les réseaux sociaux, nous avons présenté diverses maladies en santé mentale. Cette initiative a permis de sensibiliser le grand public et les professionnels de santé aux différentes pathologies et à leurs manifestations.

Campagne de Sensibilisation :

Nous avons mené une campagne de sensibilisation auprès du grand public et des professionnels de santé sur le rôle crucial de la kinésithérapie dans la prise en charge de la santé mentale.

Participation à des congrès nationaux pour partager nos expériences et résultats.

A la maison de la Chimie pour la 3es Rencontres sur la Santé mentale à la Maison de la Chimie (Paris 7e).

Résultats et Perspectives

Les actions menées en 2024 ont permis de renforcer la place de la kinésithérapie dans la prise en charge des patients en santé mentale. Nous avons observé une meilleure reconnaissance de notre profession par les autres acteurs de santé. Nous espérons ainsi une augmentation du nombre de patients bénéficiant de nos soins.

Pour l'avenir, nous continuerons à œuvrer pour que la kinésithérapie soit pleinement intégrée dans les parcours de soins des patients en santé mentale. Nous poursuivrons nos efforts de formation, de sensibilisation et de recherche pour améliorer sans cesse la qualité de nos interventions.

Le sport santé

Prescription d'activités physiques adaptées :
<https://lc.cx/uJJFM7>

■ Rappels sur le sport santé

Selon l'OMS «La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.»

C'est sur les bases de cette définition et des bienfaits de l'activité physique sur l'organisme que le sport sur ordonnance a été mis en place en France en 2016. Le sport sur ordonnance permet depuis cette date, aux médecins généralistes (et depuis mars 2022, tous les médecins du parcours de soin) de prescrire une activité physique adaptée à leurs patients atteints de certaines pathologies chroniques. Depuis mars 2022, la cible s'est élargie à tous les patients présentant des facteurs de risques et/ou des personnes en perte d'autonomie.

Il s'agit donc d'une initiative visant à encourager les personnes souffrant de maladies chroniques, à risque ou en perte d'autonomie, à pratiquer une activité physique régulière et encadrée dans le but d'améliorer leur santé et leur qualité de vie.

Les kinésithérapeutes peuvent renouveler une prescription.

■ Actions de représentation

Dans sa mission de représentation, l'URPS Kiné IDF a participé à la #RencontreDépartementale92 Sport-Santé pour valoriser le rôle clé des kinésithérapeutes dans le sport-santé et encourager les partenariats avec les Maisons Sport-Santé lors de la Journée Régionale Sport Santé.

Vincent BERGER (fondateur de Prescriforme), Xavier GROS (trésorier adjoint de l'URPS kiné IDF) et Yvan Tourjansky (Président de l'URPS Kiné IDF).





L'URPS Kiné IDF était également présente au Grand Palais pour soutenir les athlètes et nous initier à la pratique du para escrime. Une expérience inspirante et enrichissante qui nous a permis de découvrir cette discipline inclusive et passionnante !



L'URPS Kiné IDF a été sollicitée par l'ARS pour recruter une vingtaine de kinésithérapeutes afin d'assister lors des Jeux Olympiques. Nous avons également communiqué des informations sur les conditions de circulation pendant l'événement à l'ensemble des kinésithérapeutes d'Île-de-France.

■ Actions d'accompagnement

Dans sa mission d'accompagnement, l'URPS Kiné IDF a organisé et animé un webinaire sur cette thématique afin de présenter au mieux à l'ensemble de la profession ce qu'est le sport santé, avec la présence de différentes CPTS sur le thème « Quels sont les rôles des kinésithérapeutes en sport-santé ». Nous avons également communiqué à travers de la documentation (Flyers et Brochures)



Replay du webinaire
Sport-Santé 2024
<https://bit.ly/42cKNs>



Consultez le Flyer
Sport-Santé



<https://lc.cx/eGyV3R>



Consultez la Brochure
Sport-Santé



<https://lc.cx/MLAKFP>

Octobre Rose

Cette campagne annuelle, destinée à sensibiliser les femmes au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche, est l'occasion de mettre en évidence le travail des masseurs-kinésithérapeutes auprès de leurs patientes.

En France, c'est environ 59 000 nouveaux cas par an de cancers du sein qui sont diagnostiqués.

L'URPS souhaite souligner à nouveau les rôles du masseur-kinésithérapeute dans l'accompagnement de ces patientes, car ces rôles restent encore trop méconnus :

- En préventif pour rappeler l'importance et les modalités du dépistage à l'ensemble des patientes ;
- En pré et post-opératoire immédiat, pour corriger la posture générale afin d'éviter l'attitude antalgique de protection du sein ;
- Pendant les traitements (chimiothérapie, radiothérapie, hormonothérapie) en intervenant sur les effets secondaires des traitements notamment la douleur, la fatigue, l'amyotrophie ;
- Traiter les cicatrices ;
- Traiter les lymphœdèmes secondaires.

+ d'infos ici :



bit.ly/3Ta3vEo

À travers nos actions de communication et de sensibilisation, nous avons réaffirmé notre engagement aux côtés des patientes et des professionnels de santé. Continuons ensemble à nous mobiliser



Inzee Care

De 2020 à 2024, l'URPS Kiné IDF a financé l'accès gratuit aux services d'inzee.Care pour tous les kinésithérapeutes franciliens. Cette plateforme de prise de RDV en ligne visait à simplifier le quotidien des praticiens dans la gestion de leur planning.

Au fil des années, plus de 700 praticiens se sont inscrits et ont bénéficié de la plateforme. Plusieurs milliers de demandes de soins de rééducation ont été transmises de la part des patients. En 2020, l'outil s'est révélé particulièrement efficace avec un tiers des demandes patient ayant trouvé un kinésithérapeute disponible.

Toutefois, en 2024, nous avons constaté que cet outil ne répond plus pleinement aux attentes des kinésithérapeutes, qui lui préfèrent désormais d'autres solutions.

Ainsi, après 5 années de mise à disposition, son utilisation ayant fortement diminuée, nous avons décidé de ne pas renouveler notre partenariat avec inzee.Care en 2025.

Cette évolution nous permettra de concentrer nos efforts sur des outils et services correspondant mieux aux besoins actuels des kinésithérapeutes.

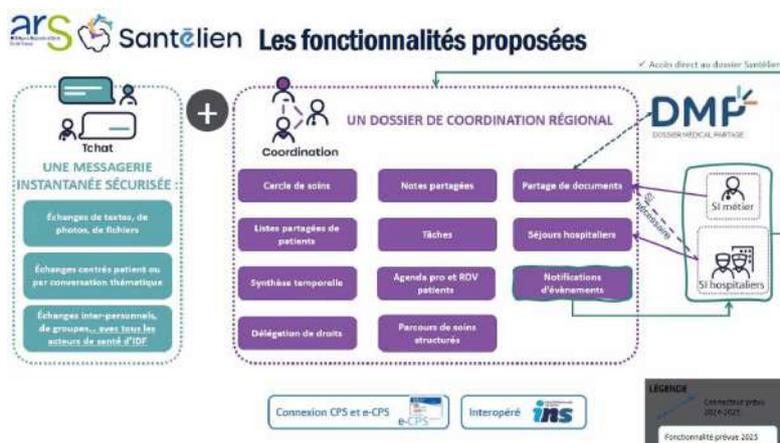


SESAN

Dans le cadre de Cézanne, l'URPS kiné, au nom de l'AIUF, siège au copil de SANTELIEN, la nouvelle messagerie de coordination de l'ARS IDF. Notre présence garantit une prise en compte des libéraux (kinés, infirmiers, pharmaciens) et évite une approche centrée sur l'hôpital et les médecins.

Cet outil sécurisé et financé par l'État est à disposition de tous !

Scannez le QR Code et découvrez l'outil !



<https://lc.cx/j3SLLs>

CPTS

Mathilde Mousset, chargée de mission mobilisation territoriale CPTS, recrutée le 10 juillet 2024 pour une durée de 1 an et demi, suite à une convention établie entre ARS IDF et l'URPS kiné IDF, pour augmenter l'implication des kinésithérapeutes au sein des CPTS de leur territoire.



■ Bilan des actions menées auprès des CPTS

L'URPS Kiné IDF s'est mobilisée activement pour renforcer la place des kinésithérapeutes dans les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS).

Ces structures jouent un rôle clé dans la coordination des soins sur les territoires, et notre action vise à maximiser la contribution des kinés dans ces structures.

Ce travail a été rendu possible grâce à une convention avec l'ARS, qui a permis le recrutement d'une personne dédiée qui s'y consacre à plein temps.

■ Les actions menées en 2024

1. Sensibilisation et outils de communication :

Nous avons élaboré et diffusé une brochure et un flyer explicatif, expliquant le rôle que les kinésithérapeutes peuvent avoir dans les projets des CPTS. Ces supports ont été envoyés à 113 CPTS par mail et à 93 par courrier. Près de 12 000 kinésithérapeutes de notre base de données ont également reçu par mail nos documentations. Avec un taux d'ouverture moyen de 40 %, cette campagne a suscité un réel intérêt pour les différents protagonistes.

Les CPTS visent à améliorer la coopération interprofessionnelle pour une meilleure adaptation aux besoins des patients et des praticiens.

FAQ
Annuaire
Accès au ROR
Accès à Kinégo
Documents pratiques

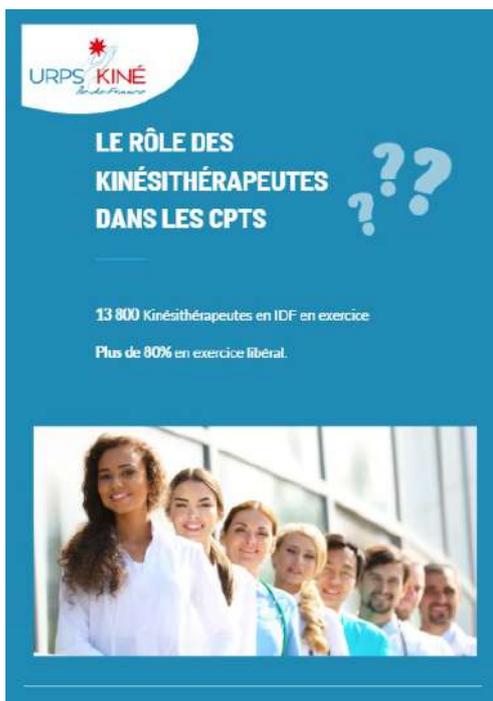
Le rôle des kinésithérapeutes dans les CPTS
COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ (CPTS)

Union Régionale des Professionnels de Santé
Massieurs Kinésithérapeutes d'Île-de-France
www.urps-kine-idf.com
30 rue de Lyon 75013 Paris
cpt@urpskinidf.org
Suivez-nous

Pour en savoir plus, consultez le dossier "Le rôle des kinésithérapeutes dans les CPTS" sur notre site web ou bien contactez-nous !

Consultez la brochure CPTS

<https://bit.ly/4bZvwYu>



2. Webinaires thématiques :

Pour accompagner les CPTS et mobiliser les kinés, nous avons organisé les “Mardis CPTS”, des webinaires mensuels autour de thématiques variées comme le sport-santé, la prise en charge des personnes âgées ou encore la santé mentale. Ces quatre événements ont rassemblé plus de 150 participants cumulés, avec des retours très positifs de la part de CPTS et de kinésithérapeutes.

Les replays sont disponibles sur notre chaîne Youtube.



3. Mobilisation personnalisée:

Nous avons contacté individuellement près de 800 kinés par mail, téléphone et SMS pour les informer des projets CPTS de leur territoire.

Cet accompagnement sur mesure, à la demande des CPTS, a permis de renforcer le lien entre les kinés et leur CPTS locale.



4. Espaces d'échange :

Nous avons créé un groupe WhatsApp dédié aux kinés membres de CPTS, afin de leur offrir un espace d'échange. Ce groupe permet aux kinésithérapeutes du territoire de partager ses projets en construction ou en cours de construction, favoriser le partage d'expériences.



■ Les perspectives pour 2025 :

En 2025, l'URPS Kiné IDF souhaite **aller encore plus loin dans son accompagnement** :

- Nous continuerons d'organiser des webinaires thématiques mensuels pour présenter de nouveaux projets CPTS et inciter davantage de kinés à s'investir dans les CPTS.
- L'Atlas des projets kinés regroupant les initiatives les plus inspirantes des CPTS impliquant des kinés sera élaboré. Ce document servira de référence pour partager les bonnes pratiques et encourager la répliquabilité des projets.
- Enfin, nous renforcerons nos actions de communication pour valoriser le rôle des kinés au sein des CPTS et sensibiliser encore davantage de professionnels.

■ Campagne de vaccination contre la grippe saisonnière et le Covid-19

L'année 2024 a été marquée par un fort engagement en faveur de la santé publique et de la prévention, avec une attention particulière portée à la campagne de sensibilisation et de vaccination contre la grippe saisonnière et le Covid-19. En tant que professionnels de santé de proximité, les kinésithérapeutes jouent un rôle clé dans la protection des populations les plus vulnérables.

Dans un contexte de circulation élevée des virus respiratoires, la campagne de vaccination contre la grippe a débuté le 15 octobre 2024, avec une prolongation jusqu'au 28 février 2025 pour optimiser la couverture vaccinale. L'objectif était clair : sensibiliser, informer et encourager la vaccination, notamment auprès des publics à risque.

Grâce à une communication ciblée et des actions de sensibilisation continues, nous avons pu :

1. Diffuser des informations clés sur la stratégie vaccinale et les vaccins disponibles.
2. Encourager les kinésithérapeutes à jouer un rôle actif dans la prévention.
3. Favoriser un haut niveau de protection au sein des populations les plus fragiles.
4. Limiter la propagation des virus au sein des cabinets et des établissements de soins.





COOPÉRATION ET PROJETS RÉGIONAUX

VALORISER

— Accès direct

Définition

L'accès direct est une organisation des soins kinésithérapiques permettant à un patient d'accéder directement à un kinésithérapeute, quel que soit le motif de consultation, sans prescription médicale préalable, ni passer préalablement par un médecin. ”

Depuis 2019, avec le soutien de l'ARS Île-de-France, l'URPS Kiné IDF porte cette avancée aux bénéfices des patients afin qu'ils puissent accéder plus facilement et plus rapidement aux soins fournis par les kinésithérapeutes sans besoin préalable d'une prescription médicale.

Le 10 mai 2023, le Sénat et l'Assemblée nationale ont définitivement adopté la proposition de loi visant l'amélioration de l'accès aux soins par la confiance des professionnels de santé. La loi a été promulguée le 19 mai 2023.

Cette loi déroge ainsi au Code de la Santé Publique et autorise l'accès direct aux kinésithérapeutes exerçant dans les structures suivantes :

- Les Centres hospitaliers régionaux universitaires,
- Les Centres hospitaliers,
- Les Maisons de Santé Pluridisciplinaires,
- Les Centres de Santé,
- Les EHPAD,
- Les équipes de soins primaires ou spécialisés,
- Les Centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie,
- Les Hôpitaux d'instruction des armées,
- Les établissements de santé, hôpital public ou privé,
- Les cliniques,
- Les Centres de lutte contre le cancer,
- Les établissements privés d'intérêt collectif,
- Les établissements ou services sociaux ou médico-sociaux.



C'est un gage supplémentaire de confiance qui est donné par les députés et sénateurs aux kinésithérapeutes, reconnus ainsi comme compétents et sécuritaires pour pouvoir soigner ou orienter si besoin les patients en tant que professionnels de santé de premiers recours. C'est une avancée pour les patients, qui vont pouvoir bénéficier plus rapidement de soins de kinésithérapie mais aussi pouvoir être orientés plus rapidement vers un médecin si le kinésithérapeute le juge utile. Depuis la signature de l'avenant 7, ces séances sont remboursées aux patients par la sécurité sociale, à hauteur d'un plafond de 8 séances. Si le patient doit poursuivre la rééducation au-delà de ces 8 séances, il devra se rendre chez son médecin pour obtenir une ordonnance.

L'URPS a mené une campagne de communication à destination des kinésithérapeutes visant à informer et à promouvoir la mise en place de l'accès direct aux kinésithérapeutes dans une structure d'exercice coordonné ou un établissement de santé. Une page dédiée sur le site web de l'URPS recense l'ensemble des informations utiles à la mise en place de l'accès direct. Des vidéos de sensibilisation sur les enjeux de l'accès direct et sa mise en œuvre en pratique clinique ont été produites et rendues disponibles sur le site web et la page YouTube de l'URPS. Un partenariat a été signé avec la Fédération des Maisons de Santé d'Ile-de-France visant à promouvoir l'accompagnement de l'accès direct aux kinésithérapeutes au sein des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles. Ce partenariat a permis de créer une cellule d'accompagnement au sein de l'URPS pour aider les Maisons de Santé souhaitant organiser ce nouveau parcours de soin.

Enfin, des supports d'accompagnement à la mise à jour des connaissances pour exercer en accès direct ont été produits et mis à disposition sur le site web de l'URPS.

■ Quelles perspectives pour l'accès direct ?

Le 26 janvier ont été présentés, en réunion publique, les résultats à mi-parcours du projet de preuve de concept du kinésithérapeute en pratique avancée co-financé par l'ARS IDF.

Une enquête régionale est prévue en 2025 pour établir un panorama de l'organisation de l'accès direct aux kinésithérapeutes en Ile-de-France. Ceci permettra de définir comment les kinésithérapeutes se sont appropriés ce nouveau dispositif au sein des Maisons de Santé Pluriprofessionnelles et des établissements de santé.

Des webinaires de sensibilisation à l'accès direct seront organisés pour poursuivre la promotion de cette organisation de soin et son déploiement en Ile-de-France.

Enfin, une liste d'indicateurs va être définie pour évaluer la pertinence de l'accès direct aux kinésithérapeutes organisé au sein de Maisons de Santé Pluriprofessionnelles.

■ Accompagnement au déploiement des protocoles locaux et nationaux de coopération

Contexte

Les protocoles locaux de coopération entre les kinésithérapeutes et les médecins visent à formaliser des pratiques de collaboration pour optimiser la prise en charge de certaines populations de patients. Ces protocoles sont conçus pour permettre une prise en charge collaborative et efficace, en alignant les compétences des kinésithérapeutes avec les besoins des médecins et des patients

■ Que s'est-il passé en 2024 ?

L'année 2024 a vu la consolidation et l'expansion des protocoles de coopération locaux à partir de la collaboration menée avec la Fédération des Maisons de Santé d'Ile-de-France, la Fédération de l'Hospitalisation de France, la Fédération de l'Hospitalisation Privée, la Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne et l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris.

Ces protocoles ont été évalués et ajustés pour maximiser l'efficacité des interactions entre médecins et kinésithérapeutes, en mettant l'accent sur la communication, la formation et la gestion des cas complexes. Des initiatives ont été prises pour documenter les cas de succès et les défis rencontrés, servant de base pour l'amélioration continue des protocoles.

Un webinaire visant à informer les kinésithérapeutes sur la mise en place des protocoles locaux de coopération a été organisé. 6 structures de soins et 3 Communautés Professionnelles Territoriales en Santé ont été accompagnées pour la rédaction de protocoles locaux de coopération pour organiser une nouvelle filière de soin pour des populations spécifiques de patients.

4 Communautés Professionnelles Territoriales en Santé et 3 Maisons de Santé Pluriprofessionnelles ont été accompagnées pour faire adhérer des équipes de soins aux protocoles nationaux de coopération.

Un partenariat avec l'Université Paris-Est Créteil a été organisé afin de produire une formation théorique à destination des kinésithérapeutes souhaitant adhérer aux protocoles locaux de coopération en cours de rédaction.

■ Quelles perspectives pour les protocoles locaux de coopération ?

Les perspectives pour 2025 incluent la mise en œuvre de nouveaux protocoles locaux de coopération dans d'autres contextes de soins. Plusieurs webinaires vont être organisés pour poursuivre l'accompagnement des équipes de soins souhaitant mettre en place un protocole local de coopération ou adhérer à un protocole national de coopération. Une liste d'indicateurs va être définie pour évaluer la pertinence de chaque protocole local de coopération déposé auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France.

Annexe 1. Liste des rencontres organisées avec l'ensemble des partenaires et collaborateurs rencontrés dans le cadre de l'accompagnement au déploiement de l'accès direct et des protocoles locaux de coopération

Organisations professionnelles et institutions publiques	
✓ ClinAlliance – Yannick Blancheteau (Responsable médical)	05/01/2024
✓ Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie – Maëlis André (Vice-Présidente)	19/01/2024
✓ Fédération des Maisons de Santé d'Ile-de-France - Camille Bonneaux (Chargée de mission Qualité)	25/01/2024
✓ Fédération des Communautés Professionnelles Territoriales en Santé – Rebeca Martin Osuna (Vice-Présidente)	07/02/2024
✓ Collège National Professionnel de Pneumologie – Pr Christophe Leroyer (Président) et Dr Bruno Stach (Vice-Président)	08/02/2024
✓ Direction Générale de l'Offre de Soins – Michel Varroud-Vial et Marie Meyer	09/02/2024 et 11/04/2024
✓ Société Française de Pédiatrie – Agnès Linglart (Présidente) et Eric Jeziorski (Vice-Président)	12/02/2024
✓ Collège National Professionnel de Neurologie – Alain Créange (Président)	19/02/2024
✓ Collège National Professionnel de Cardiologie – Bernard Jung (Vice-Président) et Marc Villacèque (Président)	01/03/2024
✓ ClinAlliance – Cadres de rééducation du SMR Étampes et Villiers-sur-Orge	03/06/2024
Participants de l'expérimentation issus d'équipes et d'établissements de soins franciliens	
<ul style="list-style-type: none"> • Structures d'exercice coordonné et organisations pluriprofessionnelles : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Communauté Professionnelle Territoriale en Santé Est Val d'Oise (95) - Maxime Govin (Vice-Président) ✓ Communauté Professionnelle Territoriale en Santé Axe majeur (Cergy - 95) - Kévin Obavamian (Trésorier) ✓ Communauté Professionnelle Territoriale en Santé Paris 11 (75) – Audrey Raillard (Secrétaire Générale) ✓ Communauté Professionnelle Territoriale en Santé de Nanterre (92) – Anne-Valérie Constant (Coordinatrice) ✓ Communauté Professionnelle Territoriale en Santé de Montreuil (93) – Nour Richard-Guerroudj (Coordinatrice) et David Patros (Kinésithérapeute) 	Rencontres organisées tout au long de l'année pour la rédaction de protocoles locaux de coopération
<ul style="list-style-type: none"> • Établissements de Services de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Institut de Réadaptation de Romainville (93) représentée par Martine Franc (Directrice rééducation) ✓ Centre de Rééducation Fonctionnelle de Menucourt (95) représenté par Damien Akrich (Directeur) ✓ Centre de Rééducation d'Etampes et de Villiers-sur-Orge ✓ Service de pneumologie de l'Hôpital de Forcilles – Fondation Cognacq-Jay (77) représenté par Carlos Diaz (Cadre de rééducation) • Établissements de Médecine, Chirurgie et Obstétrique (MCO) : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Service d'Accueil des Urgences de l'Hôpital Européen Georges Pompidou - Assistance Publique des Hôpitaux de Paris (75) représenté par le Professeur Philippe Juvin et les Docteurs Richard Chocron 	

Prix Irénée 2024

Pour la 9^e fois, l'URPS Kiné Île-de-France a organisé en 2024 le Prix Irénée.

Ce prix récompense les meilleurs travaux de fin d'étude de nos jeunes consœurs et confrères. Les candidat(e)s au Prix Irénée doivent soumettre leurs résumés de mémoire, lesquels sont examinés par un comité de lecture.

Chaque mémoire est évalué par deux profils d'évaluateurs(trices) :

- **Profil clinicien** : praticiens avec un parcours professionnel centré sur la pratique.
- Profil académicien : praticiens avec un parcours universitaire et disposant au minimum d'un Master de sciences.

5 finalistes sont sélectionnés et soutiennent leurs travaux devant un jury composé de 3 élus URPS Kiné IDF afin d'être départagés. Ces 5 finalistes présentent également leurs travaux lors de la Cérémonie de remise des Prix, devant un public de kinésithérapeutes, d'étudiants et de membres du corps enseignant. A l'issue de la soirée, le classement est annoncé, et les Prix sont remis à chaque finaliste :

- 1^{ère} place : 3000 €
- 2^{ème} place : 2000 €
- 3^{ème} place : 1000 €
- 4^{ème} place et 5^{ème} : Un abonnement à Kiné La Revue.

LE JURY



Jérôme CRESSIOT



Marie-Aude SCHMÜCKEL



Yvan TOURJANSKY



Les membres du jury entourant Ambre MORISSE (IFMK CEERRF), 1^{er} place du Prix Irénée 2024





Les lauréat 2024



1^{ÈRE} PLACE

Ambre MORISSE

IFMK ENKRE

« Sensibiliser les professionnels de santé à l'endométriose : conception d'une brochure d'information à destination des masseurs-kinésithérapeutes »



2^{ÈME} PLACE

Kristy GIL

IFMK ENKRE

« La danse, plus qu'une activité ludique : un programme de prévention de chutes dans la maladie de Parkinson. »



3^{ÈME} PLACE

Martin WALLON

IFMK CEERRF

« Commotions cérébrales chez les judokas hors structures fédérales, faire évoluer le protocole actuel : un essai contrôlé randomisé. »



4^{ÈME} PLACE

Benoit SAUWAL

Fondation EFOM

« Prédire le risque de chute des personnes âgées de plus de 65 ans par des tests de double tâche. Une revue systématique avec méta-analyse. »



5^{ÈME} PLACE

Mathilde IMBERT

Écoles Danhier

« Les méthodes de facilitation de la contraction volontaire des muscles du plancher pelvien. »

Les mémoires sont disponibles sur notre site internet !



bit.ly/4cji01H



Le mardi 12 novembre à Paris, la cérémonie de remise du Prix Irénée 2024 a récompensé les meilleurs mémoires de fin d'études des jeunes kinésithérapeutes, célébrant l'excellence de leurs travaux dans une ambiance conviviale et solennelle.



De g. à dr. : Olivier DAUTIGNY (URPS Kiné IDF), Xavier GROS (URPS Kiné IDF) Benoît SAUWAL (4ème place), Krysty GIL (2ème place), Yvan TOURJANSKY (Président de l'URPS Kiné IDF), Ambre MORISSE (1ere place) , Martin WALLON (3ème place)



De g. à dr. : Jérôme CRESSIOT et Yvan TOURJANSKY (URPS Kiné IDF) entourent les lauréats :

Ambre MORISSE (1^{er} place), Krysty GIL (2^{ème} place), Martin WALLON (3^{ème} place).



Nous remercions chaleureusement les personnalités présentes lors de l'événement : Ludwig Serre, président du Conseil Régional de l'Ordre des Kinésithérapeutes d'Île-de-France, Louise Lenglin, présidente de la FNEK, Véronique Dissat, présidente de l'URPS orthoptiste IDF, Bertrand Aupicon, président de l'URPS pédicure podologue IDF. Nous adressons également nos remerciements aux partenaires de l'événement, le Crédit Mutuel, représenté par Arnaud Franceschi, directeur du Crédit Mutuel de Paris, et Kinésithérapie, la revue, pour leur soutien.



COOPÉRATION ET PROJETS RÉGIONAUX

AMÉLIORER

Site web

Nous avons entrepris une refonte complète du site web afin d'optimiser son utilisation en interne et d'améliorer l'expérience des visiteurs.

Pour ce faire, nous avons fait appel au prestataire Transacts, qui a utilisé WordPress, une plateforme reconnue pour sa flexibilité et sa facilité de gestion. Cette refonte ne s'est pas limitée à l'aspect technique : nous avons également repensé le design du site afin d'offrir une navigation plus fluide et intuitive.

L'accès aux différentes pages a été simplifié, permettant aux utilisateurs de trouver rapidement les informations recherchées. Cette amélioration vise à renforcer l'efficacité du site tant pour les administrateurs que pour les visiteurs.



Page d'accueil du site
internet : www.urps-kine-idf.com

53 359

Nombre de pages visitées
sur notre site en 2024

■ STUDICLINI-K

Les stages cliniques dans les études en kinésithérapie sont une des pierres angulaires de la formation, représentant 1470 heures sur les 3450 heures totales sur quatre ans. D'abord effectués très majoritairement en établissement de santé, les stages sont depuis une dizaine d'années de plus en plus investis dans le milieu libéral.

Cette activité de tutorat demande un investissement important au professionnel qui l'assure, à la fois d'un point de vue du temps consacré que des compétences pédagogiques engagées, compétences qui, malgré le nouveau référentiel de compétences, ne sont pas encore suffisamment développées pour proposer une prise en charge optimale des stagiaires.

Enfin, il existe peu de reconnaissance financière de ce travail, si ce n'est pour les kinésithérapeutes exerçant en zone très sous-dotée, qui peuvent bénéficier d'une indemnisation de 300 euros par mois de prise en stage d'étudiant, financée par les CPAM.

Dans ce contexte, l'URPS-MK-IDF a décidé d'accompagner et de valoriser les kinésithérapeutes qui s'inscrivaient dans une démarche de bonnes pratiques concernant le tutorat, en investissement 100 000 euros de fonds propres dans le dispositif StudiClini-K.

Cette nouvelle expérimentation initiée en septembre 2024, est axée sur le clinicat 2025 de trois mois des étudiants en dernière année, propose aujourd'hui à une quarantaine de kinésithérapeutes volontaires un parcours en quatre étapes :

1. Un webinaire présentant des clés de la supervision clinique et pédagogique au regard des connaissances de la littérature scientifique du domaine.



*Sébastien Martin et Théo Labat,
chargés de projet StudiClini-K*

2. La réalisation de l'e-learning KinéGo, basé sur un consensus d'IFMK franciliens et reprenant les différentes étapes de l'accompagnement des étudiants en stage

3. La prise en charge du stagiaire pendant les trois mois de clinicat.

4. La participation à un staff pédagogique post clinicat, temps fort d'échanges entre les tuteurs et les institutions pour identifier les difficultés des étudiants et les stratégies de remédiation les plus pertinentes et éprouvées sur le terrain, organisé par chacun des trois IFMK partenaires franciliens comprenant l'EFOM (75), l'ENKRE (94) et le CEERRF (93).



Cette démarche donnera lieu à une **indemnité de 900 euros** pour la validation de l'ensemble du parcours. Le bilan du dispositif se fera pour la rentrée 2025. L'ARS, qui avait exprimé un intérêt sur le sujet, n'avait pas pu cofinancer cette mouture 2025 pour des raisons budgétaires. Nous saurons les solliciter à nouveau, fort de notre expérience, pour déployer plus largement ce dispositif dès l'année prochaine.

■ KINÉGO

L'URPS-Kiné-IDF a conçu KinéGo, un outil de simulation en santé accessible à tous les kinésithérapeutes libéraux d'IDF. Cette simulation permet d'auto-évaluer ses compétences d'encadrement d'un stagiaire à travers des scénarios immersifs courts.

Accompagné des principaux acteurs que sont les directeurs d'IFMK, la FNEK, le CROMK IDF, les représentants des terrains de stage en établissement, la contribution de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie pour les zones sous dotés ainsi que l'ARS, ce projet innovant a permis d'accompagner plusieurs centaines de maître de stage au fur et à mesure des années.

Grâce à cette plateforme, les maîtres de stage ont pu procéder à une auto-évaluation de leurs compétences d'accueil et d'encadrement attendu d'un stagiaire pour ensuite rentrer en contact plus facilement avec les IFMK pour obtenir un agrément et devenir un terrain de stage.

Ce service proposé par l'URPS KINE IDF, totalement gratuit et en ligne, évoluait sur une interface numérique nécessitant des mises à jours régulières et petit à petit, bien que inédite et à la pointe de la technologie au démarrage, ne répondait plus aux exigences des outils de simulations actuels.



Cette démarche, de par sa singularité à l'époque et de l'ensemble du travail réalisé, a trouvé « un second souffle » cette année grâce à investissement important de l'URPS KINE IDF sur ses fonds propres

Cet investissement a permis une mise à jour de la plateforme : une interface fluidifiée, un environnement d'apprentissage modernisé et une immersion toujours plus réussie pour les apprenants ; mais également son intégration dans une démarche plus large afin de promouvoir les compétences pédagogiques des maîtres de stage en kinésithérapie : le projet StudiClini-K a vu le jour.

Découvrez la documentation complète Stages et Kinégo



<https://lc.cx/dZFJxP>



LEXIQUE

Association Française de Lutte Antirhumatismale

Association Inter-URPS Francilienne

Syndicat national de la profession

Activité Physique Adaptée

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

Approche Patient Partenaire

Réseau bronchiolite en Île-de-France

Association Régionale pour le Déploiement des Outils Communicants

Agence Régionale de Santé

Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

Accident Vasculaire Cérébral

Broncho Pneumopathie Chronique

Obstructive

Bassins de Vie / Cantons-Villes

Caisse d'Assurance de Retraite et Prévoyance des Infirmiers, Masseurs-Kinésithérapeutes, Pédicures podologues, Orthophonistes et Orthoptistes

Comité Éthique et Scientifique pour les Recherches, les Études et les Évaluations dans le domaine de la Santé

Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Contrat Local de Santé

Collège de la Masso-Kinésithérapie

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés

Collège National de la Kinésithérapie Salariée

Conseil National de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Plateforme de mise en relation et de suivi des patients COVID-19

Caisse Primaire d'Assurance Maladie

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Conseil Régional de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes

Conseils Territoriaux de la Santé

Développement Professionnel Continu

École des Hautes Études de Santé Publique

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

Fédération des Établissements Hospitaliers et d'Aide à la Personne privés non lucratifs

Fédération des MAisons de Santé d'Île-de-France

Fédération Française des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs. Syndicat représentatif de la profession

Fédération Hospitalière de France	Permanences Locales d'Aide à l'Installation
Fédération Nationale des Centres de Santé	Réseau Kiné Bronchiolite Essonne
Fédération Nationale des Étudiants en Kinésithérapie	Répertoire Opérationnel des Ressources
Groupement d'Intérêt Public (organisme à but non lucratif portant une mission d'intérêt général)	Réhabilitation Respiratoire
Groupe Pasteur Mutualité	Reverse Transcriptase Polymerase Chain Reaction
Haute Autorité de Santé	Stimulation Électrique Fonctionnelle
Congrès de la Healthcare Information and Management Systems Society	Société Française des Professionnels en Activité Physique Adaptée
Integrated Community Care - Santé Communautaire Intégrée	Système National des Données de Santé
Institut de Formation en Masso Kinésithérapie	Syndicat National des Instituts de Formation en Masso-Kinésithérapie
Indemnités Journalières (de l'Assurance Maladie)	Système National d'Information Inter- Régimes de l'Assurance Maladie
Institut de Pelvi-Périnéologie de Paris	Syndicat National des Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs. Syndicat représentatif de la profession
Outil de simulation en santé mis en place par l'URPS Kiné IDF	Association Soins aux Professionnels de la Santé
Médecine Physique et de Réadaptation	Soins de Suite et Réadaptation
Maison de Santé Pluriprofessionnelle	Union Régionale des Professionnels de Santé
Organisation Mondiale de la Santé	Union de Recouvrement des cotisations de la Sécurité Sociale et des Allocations Familiales
Observatoire National de la Démographie des Professions de Santé	Unités de Soins Longue Durée
Organisation de la réponse du système de santé en situations sanitaires exceptionnelles - Risque Épidémique et Biologique	Union Syndicale des Médecins de Centres de Santé

2024 EN IMAGES



Mars 2024 - Évènement SYFEPK avec la Présidente



Présentation conjointe avec Amélie KECHICHIAN de la pratique avancée au Congrès du SIFEPK..



Mars 2024 - Réunion sur l'avenir des Réseaux Bronchiolite au Conseil Régional de l'Ordre avec l'ARB et RKBE.



- Février 2024 - Jocelyne ROLLAND, initiatrice du concept AVIROSE et Yvan TOURJANSKY à l'édition 2024.



Inauguration de la Maison Sport-Santé d'Issy (92)

2024 EN IMAGES



Avril 2024 - Journée de la Cyber-sécurité avec Véronique DISSAT, Présidente URPS Orthophoniste IDF



Juin 2024 - Intervention au Sénat, sur invitation de la présidente de l'AFLAR, le 6 juin, dans le cadre de la table ronde sur la santé des femmes.



Juin 2024 - Intervention au Sénat avec la Présidente Françoise Alliot Launois



Célébration des 50 ans de la psychomotricité : Remise de la Légion d'honneur à Gérard Herman, Président des psychomotriciens et promoteur de l'IFMK de Meaux.



Olivier DAUTIGNY, Secrétaire Générale à l'IFMK EF



KinéCO2 2024



23 mars 2024 - Visite des souterrains d'ARAS lors du colloque inter URPS avec l'URPS Haut de France et Grand Est.



Élisabeth HUBERT, ancienne ministre et Présidente de la FNEHAD.



Partenariat avec la FEMASIF sur l'Accès Direct en maison de santé



Conclusion du colloque du 6 novembre 2024 par Marie-Aude SCHMUCKEL, Vice-Présidente de l'URPS Kiné IDF.

2024 EN IMAGES



Juillet 2024 - Rencontre avec l'ARS IDF



Rencontre avec Éric Prou, président de l'Ordre des pédicures-podologues, Luis Godinho, président du Syndicat des audioprothésistes, ainsi que Michèle Lenoir-Salfati, directrice de l'ANDPC.



Présents aux côtés de la FNEK pour présenter le travail de l'URPS Kiné IDF sur #KPA et échanger sur l'avenir de la kinésithérapie avec les organisations professionnelles.



Fabienne Robichon, Présidente URPS Chirurgien Dentiste avec les représentants des URPS Orthophonistes, Sage femme Pharmaciens et médecins.



Avril 2024 - Journée Régionale «Pour une France en Forme»



Olivier Dautigny, Secrétaire Générale - Marie-Aude SCHMUCKEL, Vice-Présidente - Xavier GROS, Trésorier Adjoint - Yvan Tourjansky, Président.

VOS LIENS UTILES

Comprendre les 11
compétences des
kinésithérapeutes

<https://bit.ly/3TatR99>



Aide à l'installation
des professionnels
de santé

<https://bit.ly/3mt8Zxx>



Etudiants kinés,
bénéficiez d'une
bourse régionale

<https://bit.ly/3mDIJ3L>



Consultez et
téléchargez tous
nos documents utiles

<https://qrco.de/bfqacP>



Bénéficiez de
l'expertise de DrData

<https://bit.ly/421VJjK>



Le ROR - Répertoire
Opérationnel
des Ressources

<https://bit.ly/3FcJpDs>



KinéGo, l'outil de
simulation pour
s'auto-évaluer

<https://qrco.de/bfqadU>



Luttons contre les
violences faites
aux femmes

<https://bit.ly/3T2cjff>



Sénologie /
cancer du sein

<https://bit.ly/3Ta3vEo>



Zonage des
kinésithérapeutes
en Île-de-France

<https://qrco.de/bfqab3>



www.urps-kine-idf.com

30 rue de Lyon - 75012 Paris

Tél. 01 44 68 09 67 - contact@urps-mk-idf.org - Suivez-nous

